

N°453

du 06
Décembre
2011**Editorial**Par Koffi
SOUZA**L'ÉVEIL DE L'AFRIQUE**

Le célèbre hebdomadaire britannique THE ECONOMIST publie dans sa dernière livraison un intéressant rapport sur l'éveil de l'Afrique.

Il part d'un constat: dans la dernière décennie six des pays au plus fort taux de croissance étaient africains. Sur huit des dix dernières années l'Afrique a eu un taux de croissance supérieur à l'Asie. Le FMI prévoit que l'Afrique aura un taux de croissance supérieur à 6% cette année.

Le boom des matières premières est une des causes de cette expansion: près d'un quart de la croissance de l'Afrique provient des revenus plus élevés provenant des ressources naturelles.

La croissance démographique est une autre cause. La moitié de l'augmentation de la population au cours des 40 prochaines années se situera en Afrique. La croissance a également beaucoup à voir avec l'industrialisation et les économies de service que les pays africains commencent à développer. L'Afrique a désormais une classe moyenne en pleine croissance: selon la Banque mondiale, environ 60 millions d'Africains ont un revenu de 3000 \$ par année, et ils seront 100 millions en 2015. Le taux d'investissement étranger a explosé autour de dix fois dans la dernière décennie.

L'arrivée de la Chine a amélioré l'infrastructure de l'Afrique et a renforcé son secteur manufacturier. L'Afrique pourrait s'introduire dans le marché mondial de

(suite à la page 5)

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**P.3 Les chiffres du commerce extérieur du Togo au 3ème trimestre 2011**

Les phosphates de retour dans l'export, le clinker garde sa 2^{ème} place dans l'import

** La Chine ne lâche toujours rien dans le classement des pays d'exportation vers le Togo.*

P.4

Exécution de la seconde phase du PARG

**Un financement
annoncé de
162,2 milliards
Cfa en 2 ans**



Du ciment CIMTOGO produit à base du clinker importé

P.4

Aux Centres d'écoute et de conseil des femmes

**De l'urgente
nécessité de motiver
et de renforcer
le personnel**

P.3

En raison de pénurie de pharmaciens

**L'Autorité crée un cadre pour
les «dépôts pharmaceutiques»**

** Le «dépôt» doit se situer au-delà de 10 km d'une officine de pharmacie.*

P.4

En application de l'article 136 de la loi-cadre sur l'environnement de 2008

**La police de l'environnement
prend désormais corps**

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28



COMMUNIQUE DE LA CEET



Dans le souci de faciliter l'accès au crédit prépayé LAFIA, la Direction Générale de la CEET informe son aimable clientèle qu'elle a mis en place une permanence de vente de crédit prépayé LAFIA dans l'Agence Lomé Akossombo selon le calendrier suivant :

- * Du 1^{er} au 31 décembre 2011 : de 18 heures à 22 heures ;
- * Ouverture exceptionnelle les 24 et 31 décembre 2011 : de 18 heures à 00 heure.

La CEET, toujours plus d'énergie !

LA DIRECTION GÉNÉRALE

GAGNANTS DU 6^{ÈME} TIRAGE

DATE	TELEPHONE	LOT
27/11/2011	91293743	100 000 FCFA
27/11/2011	91307508	100 000 FCFA
27/11/2011	92224977	100 000 FCFA
27/11/2011	91256294	100 000 FCFA
27/11/2011	91931849	100 000 FCFA
27/11/2011	90031009	100 000 FCFA
27/11/2011	90291018	100 000 FCFA
27/11/2011	90984082	100 000 FCFA
27/11/2011	90349722	100 000 FCFA
27/11/2011	90962105	100 000 FCFA
27/11/2011	90768063	100 000 FCFA
27/11/2011	90115120	100 000 FCFA
27/11/2011	90013623	200 000 FCFA
27/11/2011	90042338	200 000 FCFA
27/11/2011	90034790	200 000 FCFA
27/11/2011	91416301	200 000 FCFA
27/11/2011	90223197	500 000 FCFA
27/11/2011	90129715	1 000 000 FCFA
26/11/2011	91924353	100 000 FCFA
26/11/2011	90057111	100 000 FCFA
26/11/2011	91888808	100 000 FCFA
26/11/2011	90109916	200 000 FCFA
25/11/2011	90398715	100 000 FCFA
25/11/2011	92457533	100 000 FCFA
25/11/2011	90241755	100 000 FCFA
25/11/2011	90211817	200 000 FCFA
24/11/2011	92438246	100 000 FCFA
24/11/2011	90204829	100 000 FCFA
24/11/2011	90015404	100 000 FCFA
24/11/2011	90813667	200 000 FCFA
23/11/2011	90728555	100 000 FCFA
23/11/2011	90703460	100 000 FCFA
23/11/2011	92304928	100 000 FCFA
23/11/2011	90212559	200 000 FCFA
22/11/2011	90137712	100 000 FCFA
22/11/2011	91424100	100 000 FCFA
22/11/2011	90228505	100 000 FCFA
22/11/2011	91229822	200 000 FCFA
21/11/2011	91903721	100 000 FCFA
21/11/2011	90271010	100 000 FCFA
21/11/2011	90187422	100 000 FCFA
21/11/2011	91749692	200 000 FCFA

TOGO CELLULAIRE

**60 JOURS
CASH**

**Pluie de
100 000 000 FCFA**

du 24 Octobre au 23 Décembre 2011

GRAND JEU QUIZ

Envoie **CASH**
par SMS au 7000

**Chaque jour
des Millions
à GAGNER CASH**



LE LEADER

* COÛT DU SMS : 300 F CFA

Les chiffres du commerce extérieur du Togo au 3ème trimestre 2011

Les phosphates de retour dans l'export, le clinker garde sa 2ème place dans l'import

*** La Chine ne lâche toujours rien dans le classement des pays d'exportation vers le Togo.**

Sylvestre D.

Socle de l'économie togolaise dans les années 70-80 où ils contribuaient pour plus de la moitié aux recettes d'exportations, avant la chute, les phosphates occupaient le second rang au premier trimestre avec 6.142.250 kilos exportés, soit 8.428.925.553 francs Cfa, avant d'être absents au second trimestre. Peut-être en volume trop insignifiant pour être signalés dans le classement. Bonne nouvelle trois mois plus tard. Les «phosphates de calcium ou aluminocalciques naturels et craies, non moulus» se repositionnent en troisième place dans les exportations du Togo au troisième trimestre 2011. Avec ses 80.061.000 kilos équivalant, en espèces sonnantes, à 7.338.362.121 francs Cfa. Ils intercalent ainsi les deux premiers produits et les deux derniers produits du classement de cinq places. Le «coton, non cardé ni peigné : égrené» tient toujours sa première place pour 31.179.151 kilos et 31.926.014.832 francs Cfa. Contre, 46.134.496 kilos et 38.300.336.871 francs Cfa au premier trimestre et, entre avril et juin, 63.060.067 kilos et 54.160.710.962 francs Cfa. Il y a donc une baisse. L'or blanc enregistré par les services douaniers togolais – qui n'est pas exclusivement togolais, comparativement à une production cotonnière locale en diminution – est suivi par les «ciments portland autres que blancs». Le classement se fondant sur la valeur en francs du produit exporté, ce sont 115.769.200 kilos de ciments qui ont été envoyés à l'extérieur pour 7.729.064.400 francs Cfa. Au trimestre précédent, ils occupaient le 3ème rang avec 122.315.472 kilos (7.939.960.400 francs Cfa). Les deux dernières places sont occupées par les «sacs, sachets, pochettes, cornets en polyéthylène» (6.360.858 kilos et 5.362.683.481 francs Cfa) et les «autres produits de beauté, de maquillage, solaires ou pour la peau» (2.037.006 kilos et 3.283.111.235 francs Cfa).

Quant aux importations, toujours entre juillet et septembre 2011, elles sont dominées par les «huiles lourdes à l'exclusion des huiles lubrifiantes : gas-oil» pour une valeur de 12.813.016.700 francs Cfa. En poids, elles ont fait 30.123.065 kilos. Comme au second trimestre où elles étaient déjà en tête avec 12.554.762.752 francs Cfa pour 27.436.537 kilos. Les «ciments non pulvérisés dits «clinkers», même colorés» gardent leur seconde place en pesant 205.129.580 kilos, équivalant à 7.670.908.042 francs Cfa. 9.021.654.869 francs Cfa et 233.294.850 kilos trois mois auparavant. C'était l'inverse au premier trimestre 2011. Le Togo avait importé les «ciments non



Photo: L'Union

Du ciment CIMTOGO produit à base du clinker importé

pulvérisés dits «clinkers», même colorés» pour une valeur de 13.817.187.458 francs Cfa et un poids de 356.650.660 kilos, et les «huiles lourdes à l'exclusion des huiles lubrifiantes : gas-oil» pour 25.169.649 kilos et 9.857.842.631 francs Cfa. Le «super carburant» vient en troisième position

(11.924.275 kilos et 5.491.144.985 francs Cfa). Et les «autres médicaments en doses (produits des N 30.02, 30.05, 30.06 exclus)» et les «autres véhicules du N°87.03» ferment la marche avec, en poids net respectif, 1.055.270 kilos et 3.433.409 francs Cfa. Ce qui représente en valeur

5.257.576.105 francs Cfa et 4.629.225.667 francs Cfa. Les «autres véhicules du N°87.03» avaient valu au deuxième trimestre 4.142.786.788 francs Cfa (2.888.800 kilos).

Il faut remarquer que le «fil machine en fer ou en acier non allié circulaire de diamètre <14 mm», les «autres engrais minéraux ou chimiques, N.D.C.A» (4ème et 5ème rang au premier trimestre) et les «autres articles en bonneterie : moustiquaires imprégnées» (4ème position au second trimestre) ont disparu du nouveau classement des importations.

Au plan des pays traitant avec le Togo dans le commerce extérieur, le pays de Hu Jintao reste patron. On ne se bouscule que dans le reste du classement. Ainsi, la Chine est le pays qui a le plus pris chez le Togo, soit 20.174.357 kilos de produits exportés équivalant à 14.063.963.251 francs Cfa. Elle est suivie par le Bénin voisin (38.798.962 kilos et 9.083.794.409 francs Cfa), la Malaisie (10.697.327

kilos et 9.059.291.500 francs Cfa). Le Burkina Faso (4ème) et le Niger (5ème) ferment la marche avec respectivement 47.414.426 kilos (8.260.072.011 francs Cfa) et 73.314.206 kilos (7.628.965.266 francs Cfa). Au premier trimestre, la Chine faisait 31.702.847 kilos pour 14.937.814.823 francs Cfa, alors que le Burkina Faso et le Bénin en importaient pour 42.503.318 kilos (11.806.920.646 francs Cfa) et 50.311.799 kilos (10.064.507.592 francs Cfa). L'Inde avait pointé le nez avec 15.180.624 kilos et 8.755.687.553 francs Cfa. Au 2ème trimestre, le Ghana sortait la tête et occupait la 3ème place, avec 306.292.964 kilos et 15.920.399.406 francs Cfa.

Au rang des pays dont les produits sont plus consommés par les Togolais, les Etats-Unis et l'Espagne disparaissent du tableau des cinq premiers pays, avec leurs 4.794.166 kilos et 29.883.105 francs Cfa. Et ce, par rapport au second trimestre. Du coup, au troisième trimestre, mis à part la France qui

maintient sa 2ème place (24.832.825 kilos et 16.969.854.101 francs Cfa, contre 27.801.701 kilos et 17.564.186.004 francs Cfa en avril-juin) et la Belgique qui remonte de la 5ème à la 3ème place (12.262.102 kilos et 9.356.129.877 francs Cfa, contre 9.188.806 kilos et 4.905.720.907 francs Cfa en avril-juin), la Fédération de Russie prend la 4ème place et l'Allemagne la 5ème place. Respectivement pour ses 19.336.141 kilos (8.215.035.551 francs Cfa) et ses 5.625.912 kilos (7.881.938.646 francs Cfa). Elles sont toutes coiffées par la Chine, en importation du Togo, avec 70.052.090 kilos et 28.334.619.095 francs Cfa.

En somme, pour le troisième trimestre 2011, le pays de Faure Gnassingbé aura exporté pour 372.736.547 kilos et importé pour 612.244.621 kilos de produits. La différence est vite faite. Les valeurs en douanes se chiffrent respectivement à 95.768.355.594 francs Cfa et 146.657.014.193 francs Cfa.

En raison de pénurie de pharmaciens

L'Autorité crée un cadre pour les «dépôts pharmaceutiques»

*** Le «dépôt» doit se situer au-delà de 10 km d'une officine de pharmacie.**

Au conseil des ministres, le 30 novembre dernier, le gouvernement s'est finalement décidé à faire une dérogation au principe du monopole du pharmacien, et à permettre à des personnes non pharmaciennes de gérer des établissements pharmaceutiques. La démarche visait à combler une «pénurie des ressources humaines et plus particulièrement de pharmaciens au Togo», estimait le ministre de la Santé, le Prof Charles Kondi Agba. Mais, précise-t-on officiellement, l'ouverture et l'exploitation de tels établissements nécessitent l'édition de conditions particulières, tenant compte des motifs de santé publique et de la nature essentiellement dérogatoire de l'activité. Ces conditions ont trait à la qualité du postulant, à la nature des médicaments à vendre et de la spécificité du lieu d'implantation.

On entend par dépôt pharmaceutiques, «un local destiné à la vente au public des médicaments essentiels nominativement désignés et répondant à des exigences d'installation dérogatoire de l'activité», explique le ministre de la Santé. Son autorisation, par le ministre en charge de la santé, est «personnelle et non cessible», indique un décret à cet effet mercredi par le chef de l'Etat. «Le titulaire est tenu d'exploiter personnellement la structure objet de l'autorisation», insiste le texte. Avant de préciser : l'ouverture d'un dépôt pharmaceutique ne peut être autorisée qu'à une distance minimale de dix kilomètres à vol d'oiseau au

moins d'une officine de pharmacie. Lorsqu'une officine de pharmacie vient à être installée régulièrement dans une localité où il existe un dépôt pharmaceutique autorisé, le titulaire dudit dépôt ne peut en poursuivre l'exploitation que pendant un délai qui ne doit excéder un an. En plus, fermer un dépôt en raison de l'arrivée d'une officine de pharmacie n'accorde guère l'autorisation de le transférer.

Afin de contrer des activités illicites, obligation est faite aux dépôts pharmaceutiques «de s'approvisionner en médicaments auprès d'une pharmacie régulièrement autorisée». Et la liste de médicaments autorisés à être vendus au public dans ces locaux est arrêtée et tenue à jour par le ministère de la Santé. Et les locaux – strictement d'un seul tenant avec au moins trois salles d'une superficie totale d'au moins 35 mètres carrés pour les différentes activités – sont placés sous le contrôle de l'inspection des pharmacies. Autant de mesures pour éviter que des trafiquants de tous genres ne viennent combler le manque de pharmaciens.

A ce jour, l'on n'a dénombré que 180 pharmaciens au Togo. Un total de 157 sont des pharmaciens d'officine, 6 sont des responsables d'établissements grossistes-répartiteurs et les 17 autres dans le secteur public. En novembre 2011, les privés étaient répartis, sur toute l'étendue du territoire, à raison de 140 à Lomé et ses environs, 1 à Tsévié, 1 à Notsé, 3 à Atakpamé, 3



Photo: L'Union

Prof. Charles Kondi Agba, ministre de la Santé

à Kpalimé, 2 à Sokodé, 5 à Kara et 2 à Dapaong. Chaque année, il s'enregistre 4 ou 5 nouvelles créations d'officine de pharmacie, avec une localisation préférentielle pour Lomé, affirme l'autorité. Dans ce cadre également, un autre décret présidentiel vient fixer les conditions de délivrance de la licence d'ouverture et de transfert, en vue de tenir compte de la viabilité de l'activité, mais également des exigences de santé publique.

Il est désigné par officine un établissement affecté à l'exécution des ordonnances magistrales, à la préparation des médicaments inscrits aux pharmacopées reconnues par l'Etat togolais et des médicaments spécialisés, ainsi qu'à la vente au détail des médicaments et produits assimilés. On entend par produits assimilés, les matériels médico-

pharmaceutiques, les objets de pansement, les produits chimiques et les produits de soins et d'hygiène corporelle. Ainsi, le nombre de pharmacies privées pouvant être installées dans les principales villes du Togo est fixé par tranche de 10 000 habitants à Lomé, et par tranche de 20 000 habitants dans les autres villes. Ces chiffres sont fixés par rapport au dernier recensement national. La distance minimale à observer entre deux officines de pharmacie privées est de 400 mètres à vol d'oiseau pour Lomé, 500 mètres à vol d'oiseau pour les autres villes, précise le décret.

Ici, l'on est menacé de retrait de licence lorsque le pharmacien titulaire détient ou vend des médicaments non enregistrés au Togo ou dont la qualité ne correspond pas au niveau de sécurité exigé. La sanction est pareille lorsque le titulaire importe des médicaments sans y être autorisé, ou lorsque, «par ses agissements, directs ou indirects», il contribue «à l'exercice illégal de la pharmacie, notamment en faisant vendre par du personnel non autorisé, dans des lieux ou locaux ne bénéficiant pas d'autorisation officielle, des produits relevant du monopole pharmaceutique».

La loi permet, par ailleurs, au pharmacien d'aller au-delà de son officine privée, pour se muer en grossiste-répartiteur ou grossiste-dépositaire de produits pharmaceutiques et des produits assimilés. Le premier a pour activités

«l'achat, le stockage, la distribution en gros de médicaments, de produits et objets soumis au monopole pharmaceutique», d'après un troisième décret pris par Faure Gnassingbé le 30 novembre dernier. L'établissement dépositaire, lui, détient en stock, en vue de la vente en gros, des médicaments et produits autorisés en provenance d'un ou plusieurs fabricants, sans être propriétaire de la marchandise détenue, celle-ci restant la propriété du ou des fabricants. Dans les deux cas, il faut décrocher un agrément du ministre en charge de la santé. Mais la loi lui fait obligation de «détenir que des produits en provenance d'un à trois fabricants». Lorsque l'établissement grossiste-répartiteur est une société, la majorité absolue ou moins de son capital doit être détenue par un ou des pharmaciens, qui doivent être majoritaires dans les organes de décision, d'administration et de contrôle (dixit le décret).

En aucun cas les locaux servant à l'exercice des activités de l'un ou l'autre grossiste ne peuvent servir en même temps à une officine de pharmacie, les deux activités étant incompatibles pour le même pharmacien. Ces locaux, pour répondre aux normes, doivent comporter au moins une chambre froide pour la conservation des produits soumis à une température entre 0 et 4° Celsius. Et un local climatisé pour les produits devant être conservés à une température inférieure à 25°. Tout ceci de manière à garantir la qualité d'origine des produits pharmaceutiques.

Exécution de la seconde phase du PARG

Un financement annoncé de 162,2 milliards Cfa en 2 ans

Jean Afolabi

Le montant total des besoins de financement y compris la variation des arriérés s'élève, pour les deux années d'exécution du Programme d'appui aux réformes et à la gouvernance (PARG-2), à 162,2 milliards de francs Cfa correspondant au déficit budgétaire (base caisse et dons projets inclus) de respectivement 79,4 milliards de francs pour 2011 et 80,8 milliards de francs pour 2012. C'est ce qu'indique un document officiel du gouvernement et de la Banque africaine de développement (Bad). Les financements identifiés et mobilisables en 2011 se chiffrent à 71,7 milliards de francs dont un financement exceptionnel de 35,9 milliards de francs représentant le montant des appuis budgétaires identifiées à ce jour y compris les 10 millions d'Unités de compte (UC) de la Banque (1ère tranche).

Pour 2012, en matière d'appui budgétaire, seule la 2ème tranche de 10 millions UC de la Banque peut être retenue. Ainsi, sur la base du décaissement du don en 2 tranches égales de 10 millions d'UC, le gap résiduel de financement sera de 7,8 milliards de francs en 2011 et 35,8 milliards de francs en 2012, pour lesquels des financements

devront être recherchés par le Gouvernement auprès des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Dans ces conditions, l'aide budgétaire de 20 millions d'UC soit 14,6 milliards de francs sur les ressources de la FEF ne représentera que 9% des besoins totaux de financement pour les deux années 2011 et 2012 d'exécution du PARG-2. Il y a une semaine, la Banque africaine de développement a annoncé avoir signé avec le Togo deux protocoles d'accord, d'un total de 81 milliards de francs, dont 15 milliards de francs au titre du PARG-2.

D'une façon générale, la principale bénéficiaire indirecte du Programme sera la population togolaise et plus spécialement les couches les plus démunies pour lesquelles le gouvernement pourra consacrer davantage de moyens dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté grâce à une meilleure gestion des ressources publiques. Les autres bénéficiaires sont les administrations financières de l'Etat dont les capacités opérationnelles seront renforcées grâce à la mise en œuvre des réformes de rationalisation de la gestion des finances publiques ; les fonctionnaires en activité et aussi les retraités de la Fonction publique

bénéficieront de la célérité de traitement des dossiers de paiement de leurs salaires et pensions à travers le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP).

La finalité même du PARG-2 est de créer les conditions d'une croissance forte, créatrice d'emplois durables à travers la mise en œuvre de réformes structurelles ciblées et complémentaires. En effet, les mesures de réformes en faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires offriront un meilleur cadre pour l'épanouissement du secteur privé qui est le moteur de la croissance économique. C'est pourquoi, l'un des résultats attendus de la mise en œuvre des réformes retenues dans le PARG-2 est de générer des ressources supplémentaires permettant de mettre en œuvre le programme de réduction de la pauvreté au Togo. Cet objectif ambitieux est réalisable grâce à l'engagement des autorités à consacrer davantage de ressources aux secteurs prioritaires, avec le soutien des partenaires techniques et financiers, sur la base des orientations du DSRP-C.

Energie/Gazoduc ouest africain

Préoccupation autour du retard du projet

Le ministre ghanéen de l'Énergie Joseph Oteng Adjei, cité par Chine Nouvelle, a exprimé sa préoccupation sur le retard prolongé du Projet de Gazoduc d'Afrique de l'ouest, ou WAGP, plus de deux ans après la construction des pipelines. Ce projet a été retardé de manière induite, entraînant des surcoûts énormes qui provoquent de gros problèmes pour les pays bénéficiaires, et en particulier le Togo et le Ghana qui avaient construit des centrales électriques pour utiliser ce combustible. "Actuellement, les travaux longtemps retardés sur la station de compression de Lagos sont presque achevés mais les problèmes dans l'État du Delta au Nigeria sont une source de préoccupation pour une circulation

fiable de gaz naturel", a déclaré le ministre dans un message lu à Accra le 23 novembre dernier à l'occasion de la Journée de l'industrialisation en Afrique organisée par l'Association des industries du Ghana.

Le projet de Gazoduc d'Afrique de l'Ouest, ou WAGP, implique la construction d'un système de transport de 680 kilomètres conçu pour acheminer le gaz naturel du Nigeria vers les marchés du Bénin, du Togo et du Ghana. La Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) a imaginé le Gazoduc d'Afrique de l'Ouest en 1982 comme instrument pour promouvoir l'intégration régionale et le développement économique dans la sous région.

En 2004, la Banque mondiale,

avec son agence dans le secteur privé qu'est l'Agence de garantie multilatérale d'investissements (MIGA), a fourni une assurance d'un montant total de 125 millions de dollars pour couvrir les risques du WAGP, financé par un consortium d'entreprises privées mené par Chevron. L'oléoduc est géré par la West African Gas Pipeline Company (WAGPCo), elle-même détenue en grande partie par le consortium de Chevron (36,7 %), ainsi que par la Nigerian National Petroleum Corporation (25 %) et par Royal Dutch Shell (18 %). La centrale thermique de Takoradi de la Volta River Authority au Ghana, ainsi que la CEB du Bénin et du Togo, figurent parmi les clients fondateurs de la WAPCo.

Pétrole nigérien

Le premier baril va baisser des prix

Annoncé à Lomé, le 21 novembre dernier par le chef de l'Etat nigérien, Mahamadou Issifou,

Le pétrole nigérien, dont l'exploitation a démarré le 28 novembre dernier, est attendu par les autorités du pays pour tirer les des produits pétroliers vers le bas. "L'essence produite au Niger sera vendue à la pompe entre 570 et 579 francs le litre, le gasoil à 577 francs et le gaz domestique entre 3.600 et 3.700 francs la bouteille de 12 kg", a annoncé le ministre de l'Energie et du Pétrole, Fomakoye Gado, cité par le quotidien national

Le Sahel (gouvernemental) dans son édition du 16 novembre 2011. Selon M. Gado, ces prix "pas encore définitifs" ont été fixés en accord avec les partenaires, notamment la China National Petroleum Corporation (CNPC), entreprise chinoise qui détient le permis d'exploitation. Au total les réserves pétrolières du Niger sont estimées à 480 millions de barils.

Les prix à la pompe de l'essence et du gasoil sont toujours subventionnés au Niger, car les prix réels sont respectivement de 810 et 790 francs. La raffinerie de Zinder

aura une capacité journalière de 20.000 barils selon le ministre. La consommation quotidienne nationale étant de 7000 barils, le reste sera exporté. Selon le ministre cité par le même quotidien, "ce sont quelques 2773 millions de dollars qui ont été investis (...) répartis entre les frais de recherche et d'exploration pour 305 millions de dollars, les infrastructures de surface pour 581 millions de dollars, les forages pour 557 millions de dollars, le pipeline pour 350 millions de dollars et la raffinerie pour 980 millions de dollars".

Aux Centres d'écoute et de conseil des femmes

De l'urgente nécessité de motiver et de renforcer le personnel

Aux Centres d'écoute et de conseil des femmes sur le territoire togolais, le dynamisme n'y est plus au sein du personnel, essentiellement des parajuristes. Depuis près de 6 ans, les différentes missions d'appui, de suivi et d'évaluation périodiques ont lié ce constat «*au manque de moyens financiers, au caractère bénévole du travail, au manque de structures d'accueil des victimes et aux menaces permanentes de certains maris*». La déclaration est de la ministre Olivia Amédjogbé-Kouévi de la Promotion de la femme, dans une communication qu'elle présentait il y a deux semaines à ses collègues du conseil des ministres. Pour la ministre des Femmes, sans détour, «*il s'avère indispensable que l'Etat puisse davantage accompagner ces structures aussi bien sur le plan technique que financier en raison du caractère salubre de leur mission et leur énorme contribution au renforcement des idéaux de paix, de justice et d'égalité*» au Togo.

En rappel, les centres d'écoute et de conseil sont des institutions d'accueil et de prise en charge psychologique des victimes de violences basées sur le genre. Ils ont été créés en 1994 à l'initiative des organisations de la société civile en l'occurrence le Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement (GF2D). A ce jour,

on en compte treize dans le pays, notamment à Lomé Ville, Adidogomé, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Bafilo, Kara, Kanté, Guérin-Kouka et Dapaong, dont six sont à la charge de l'Etat et le reste par la société civile. Dans ces lieux, on travaille pour l'émergence des femmes décideurs en faisant de la connaissance de leurs droits un moyen d'épanouissement ; on y prend en charge les femmes victimes de violences. Pour la ministre, il est, en effet, démontré que la connaissance est un facteur essentiel pour le développement, et qu'elle permet à l'individu de mieux connaître son environnement, qu'il soit social, politique, économique ou culturel, aux fins de sa propre défense et de sa participation au développement.

C'est ce à quoi s'attèlent les centres d'écoute et de conseil, notamment en fournissant aux femmes victimes de violences l'information juridique. En exemple, le Code des personnes et de la famille est largement vulgarisé à travers des causeries-débats, des sketches, du théâtre, etc. Le mariage civil et ses avantages sont abondamment traités, ainsi que les droits successoraux et le combat pour une plus grande implication des femmes dans la prise de décisions. Bref, le droit est rendu plus accessible. Plus encore, les responsables des centres d'écoutes assistent leurs produits, en leur

indiquant le chemin, notamment dans la revendication des droits. Il leur arrive de rédiger des requêtes, ou de remplir des fiches administratives pour celles ou ceux qui ignorent les procédures administratives.

Mieux encore, le personnel parajuriste de ces centres est parfois sollicité en médiations, notamment lorsque des mésententes naissent entre des membres de la communauté. Ils travaillent sur ces sujets et, conformément au souhait des victimes, enclenchent une négociation entre les différentes parties, rédigent des plaintes, saisissent les magistrats, soutiennent les victimes au cours de la procédure. De quoi mettre en furie les bourreaux de ces victimes, pour la plupart des maris.

C'est en somme le rôle dédié à l'Etat que joue ce personnel. Pour la ministre Amédjogbé-Kouévi, le travail des centres d'écoute «*vient judicieusement renforcer l'action des services techniques du ministère de la Promotion de la femme*». Une bonne raison pour elle de militer pour sa pérennisation. Faure et son équipe en ont certainement pris bonne note. D'autant que, en matière de violences faites aux femmes, le Togo a adopté une stratégie de lutte englobant un certain nombre de moyens d'action dont, notamment, des textes juridiques tels que le code pénal et les centres d'écoute.

En application de l'article 136 de la loi-cadre sur l'environnement de 2008

La police de l'environnement prend désormais corps

La loi du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement l'a prévue avec, à la fin, la mise en place de l'inspection de l'environnement composée d'agents assermentés et placés sous l'autorité du ministre de l'Environnement. En décembre 2009, l'Autorité annonçait «*pour bientôt*» la création de la police de l'environnement. Il aura fallu deux ans. La police de l'environnement prend vraiment corps depuis ce décret pris en novembre dernier en application de la loi et définissant les attributions des agents chargés de l'inspection de l'environnement. La police de l'environnement se veut une mission de service public visant à prévenir, à réduire et à lutter contre les dangers et les nuisances liés à des activités et installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Aux termes du décret (article 4), les agents sont chargés de constater les infractions à la loi-cadre ou à celles de ses règlements d'application et de recueillir les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions. A ce titre, ils peuvent pénétrer dans les enceintes et les bâtiments des exploitations industrielles ou agricoles, les dépôts,

les entrepôts, magasins et lieux de vente, y inspecter les installations, aménagements, ouvrages, machines, véhicules, appareils et produits, et opérer les prélèvements, mesures, relevés et analyses requis. Le tout, en cas de besoin, avec l'intervention des forces de l'ordre. «*Si, au cours de leurs actions préventives, les agents de l'inspection constatent des infractions, ils sont tenus, sous peine de sanctions disciplinaires, d'établir des procès-verbaux qu'ils adressent au procureur de la République pour poursuite*», précise l'article 5. Et d'ajouter que les missions des agents de l'inspection peuvent être assurées par des agents assermentés d'autres ministères, notamment ceux de l'Eau et de la Santé ou avec la gendarmerie, la police nationale et les douanes.

Les agents disposent de pouvoirs propres leur permettant de faire prendre des mesures conservatoires et/ou de faire sanctionner les contrevenants. Comme par exemple, suspendre les travaux en cas d'infraction, cesser les violations aux normes internationales, ouvrir une enquête,

dans les formes établies, sur les circonstances ou les causes d'un incident, d'une avarie ou d'un accident, et infliger des contraventions sur la base des textes.

Il faut rappeler que toutes les analyses ont confirmé le degré de pollution grandissant à Lomé et dans la région Maritime où 90% de sites industriels sont concentrés. Le cas du carrefour Cimtogo est patent, avec son air invivable et toxique. Le phénomène devient inquiétant avec la négligence des impacts environnementaux dont l'étude est de plus en plus exigée des opérateurs. On y recense les mauvaises conditions d'élimination des denrées alimentaires avariées, des produits chimiques et autres produits périmés, des huiles et lubrifiants usagés, des déchets ménagers, d'hôpitaux et de laboratoires divers. Ainsi, par des actes délibérés et des négligences, ces pollutions sont à l'origine de la dégradation du cadre de vie tant en milieu urbain que rural. Une véritable question de santé publique surtout pour des pauvres populations qui ne mesurent pas souvent la vraie portée des effets négatifs sur la qualité du milieu de vie.

Editorial

L'éveil de l'Afrique

(suite de la page 1)

la fabrication légère et des services tels que centres d'appels. Le commerce transfrontalier, longtemps étouffé par la rivalité politique, est en croissance tandis que les barrières au commerce sont démantelées.

L'enthousiasme de l'Afrique pour la technologie stimule la croissance. Il a plus de 600 millions d'utilisateurs de téléphones mobiles-plus qu'en Amérique ou en Europe. Autour d'un dixième de la masse terrestre de l'Afrique est couverte par les services mobile-internet-une proportion plus élevée qu'en Inde. La santé de millions d'Africains s'est également améliorée, grâce en partie à l'ensemble de la distribution de moustiquaires et de l'assouplissement progressif des ravages du VIH / SIDA.

Tout ceci n'est possible que parce que l'Afrique a progressé dans la bonne gouvernance et la démocratie. Alors que les coups d'Etat étaient la règle, depuis 1991 plus de trente successions se sont passées démocratiquement.

Tout n'est pas cependant parfait. The Economist note que les gouvernements devraient faciliter la

création d'entreprises, réduire certaines taxes et recueillir honnêtement les impôts. 'Le régime foncier doit être amélioré. Il faut sortir de la propriété communale et remettre les titres de propriété aux agriculteurs individuels afin qu'ils puissent obtenir un crédit et se développer. Les gouvernements occidentaux devraient s'ouvrir au commerce plutôt que développer leur aide. L'African Growth and Opportunity Act, qui a abaissé les barrières tarifaires pour de nombreux produits, est un bon début, mais il doit être élargi et copié par les autres nations. Les investisseurs étrangers doivent signer l'Initiative de Transparence des Industries Extractives, qui découvre ce que les sociétés étrangères paient pour exploiter les ressources naturelles. Les gouvernements africains devraient insister sur l'ouverture totale dans les contrats qu'ils passent avec des sociétés étrangères et les gouvernements.

L'autocratie, la corruption et les conflits ne vont pas disparaître du jour au lendemain. Mai, à un moment sombre pour l'économie mondiale, les progrès de l'Afrique ne doivent pas être sous-estimés.

Toly Feda

En Afrique francophone, on se nourrit de littérature française. Il va falloir regarder désormais de très près un livre avant de pouvoir l'acheter. Un prix littéraire en France est désormais frappé du sceau de suspicion. Il règne dans le milieu de l'édition un phénomène capitalistique et monopolistique qui favorise les grands éditeurs, tue les petits, et glorifie la mauvaise littérature. On parle de "concurrence déloyale vis-à-vis des petits éditeurs écartés d'office de la compétition, dumping artificiel du marché, ententes illicites entre quelques "grandes" maisons, conflits d'intérêts des jurés".

Ce malaise régnant depuis des années ne peut plus continuer ainsi. Un éditeur a fini par crier son ras-le-bol d'une littérature envahie par le goût effréné du lucre. 100% des prix littéraires sont attribués à des livres édités par les grandes maisons d'édition dont Gallimard et ses filiales, par les mêmes jurys, les mêmes critiques littéraires, les mêmes journaux. Un réseau de littérateurs a fait main basse sur la littérature. Le hic, c'est qu'à peine 1% seulement des plus 1000 livres parus en France sont lus et primés par les jurys.

Il s'agit en réalité d'un complot, puisque cette situation est dénoncée depuis des années.



"Les prix littéraires tuent. Ils sont le résultat de transactions économiques occultes, orchestrées par un oligopole d'éditeurs dont les règles ne tiendraient pas deux secondes devant un tribunal européen", dénonce Luis de Miranda, auteur et éditeur, qui demande un moratoire sur les prix littéraires.

"Les prix littéraires tuent car, chaque année, ces manigances élèvent au rang de best-seller une littérature parfois frelatée, sans dimension épique, sans réelle ambition stylistique, créative ou sociétale. Je ne compte plus les lecteurs qui m'avouent, entre la honte et la colère, avoir été déçus

par l'achat d'un livre portant la mention "prix Goncourt", "Renaudot", ou autre", ajoute amer Luis Miranda.

Il illustre son propos par une métaphore simple pour ce qui concerne le choix des livres. "Comment sont choisis les livres qui intègrent les listes des prix ? Celles-ci sont elles-mêmes faussées. Sur le millier de romans qui paraissent chaque année, les jurés n'en lisent que quelques-uns, une dizaine. C'est comme si les correcteurs d'un concours national se contentaient de lire 1% des copies pour y choisir l'élite de demain. Pire, imaginez qu'au lycée on laisse de côté 99% des élèves, sans même considérer

leur travail. On ne donnerait des notes et l'opportunité de poursuivre des études qu'à ceux qui fréquenteraient les bonnes écoles et seraient issus des bons réseaux."

Cette situation est délétère pour le livre. Elle ne favorise pas du tout l'éclosion des génies. Comment a-t-on découvert un Nitzsche, un Pessoa ou un Rimbaud par exemple ?

En conséquence: "Messieurs, Mesdames les grands éditeurs, chers membres-des-jurys-des-prix-ayant-pignon-sur-rue, vos seigneuries les "critiques" littéraires, je vous propose, le temps de relancer l'économie du livre, un moratoire sur les prix littéraires".

FOOTBALL/ ONZE DE L'ANNEE 2011

Adebayor absent, Eto'o, Drogba nominés

La FIFA a dévoilé la présélection de 55 joueurs nommés pour le onze de l'année 2011. Trois Africains figurent dans la liste : le Camerounais Samuel Eto'o (Anzhi Makhachkala) ainsi que les Ivoiriens Yaya Touré (Manchester City) et Didier Drogba (Chelsea).

GV/Afrik.com

La FIFPro, syndicat international des joueurs, et la FIFA ont annoncé la présélection de cinquante-cinq joueurs en vue de l'élection du FIFA FIFPro World XI 2011, qui sera révélé lors du Gala FIFA Ballon d'Or à Zurich le 9 janvier 2012.

Les 50 000 joueurs professionnels appartenant aux différents syndicats de joueurs dans le monde qui forment la FIFPro ont reçu un bulletin de vote afin d'élire leurs pairs au sein du World XI - ils ont ainsi dû choisir les quatre meilleurs défenseurs, les trois meilleurs milieux de terrain, les trois meilleurs attaquants et le meilleur gardien de l'année 2011.

Dans ce 4-3-3 de rêve, l'Espagne, championne du monde, compte le plus de joueurs parmi la présélection avec douze représentants, le Brésil suit avec huit, l'Allemagne et l'Angleterre avec cinq, le Portugal avec quatre, les Pays-Bas, la France et l'Italie avec trois chacun, la Côte d'Ivoire, l'Argentine et l'Uruguay avec deux chacun tandis que la Serbie, le pays de Galles, la Belgique, la Colombie, la Suède et le Cameroun comptent chacun un représentant.

Trois Africains figurent donc dans la liste : le milieu ivoirien Yaya Touré (Manchester City) et les attaquants camerounais Samuel Eto'o (Anzhi Makhachkala) et ivoirien Didier Drogba (Chelsea). Aucune surprise



Emmanuel Adebayor, malgré des débuts prometteurs avec les Spurs, est absent de la liste

donc. Et tant pis pour les Ghanéens André Ayew (OM) ou Kevin Prince Boateng (AC Milan), Le Togolais Emmanuel Adebayor (Tottenham), l'Ivoirien Gervinho (Arsenal) ou bien les Sénégalais Moussa Sow (Lille) et Mamadou Niang (Al Sadd)...

Gardiens de but : Gianluigi Buffon (Italie, Juventus), Iker Casillas (Espagne, Real Madrid), Manuel Neuer (Allemagne, Bayern Munich), Víctor Valdés (Espagne, Barcelone), Edwin van der Sar (Pays-Bas, anciennement Manchester United).

Défenseurs : Éric Abidal (France, Barcelone), Daniel Alves

(Brésil, Barcelone), Ricardo Carvalho (Portugal, Real Madrid), Ashley Cole (Angleterre, Chelsea), Patrice Evra (France, Manchester United), Rio Ferdinand (Angleterre, Manchester United), Vincent Kompany (Belgique, Manchester City), Philipp Lahm (Allemagne, Bayern Munich), Lúcio (Brésil, Inter Milan), David Luiz (Brésil, Chelsea), Maicon (Brésil, Inter Milan), Marcelo (Brésil, Real Madrid), Alessandro Nesta (Italie, Milan AC), Pepe (Portugal, Real Madrid), Gerard Piqué (Espagne, Barcelone), Carles Puyol (Espagne, Barcelone), Sergio Ramos (Espagne,

Real Madrid), Thiago Silva (Brésil, Milan AC), John Terry (Angleterre, Chelsea), Nemanja Vidic (Serbie, Manchester United).

Milieux de terrain : Xabi Alonso (Espagne, Real Madrid), Gareth Bale (pays de Galles, Tottenham), Sergio Busquets (Espagne, Barcelone), Cesc Fàbregas (Espagne, Barcelone), Andrés Iniesta (Espagne, Barcelone), Kaka (Brésil, Real Madrid), Frank Lampard (Angleterre, Chelsea), Nani (Portugal, Manchester United), Mesut Özil (Allemagne, Real Madrid), Andrea Pirlo (Italie, Juventus), Bastian Schweinsteiger (Allemagne, Bayern Munich), David Silva (Espagne, Manchester City), Wesley Sneijder (Pays-Bas, Inter Milan), Yaya Touré (Côte d'Ivoire, Manchester City), Xavi (Espagne, Barcelone).

Attaquants : Lionel Messi (Argentine, Barcelone), Cristiano Ronaldo (Portugal, Real Madrid), Wayne Rooney (Angleterre, Manchester United), David Villa (Espagne, Barcelone), Samuel Eto'o (Cameroun, Anzhi Makhachkala), Sergio Agüero (Argentine, Manchester City), Neymar (Brésil, Santos), Didier Drogba (Côte d'Ivoire, Chelsea), Zlatan Ibrahimovic (Suède, Milan AC), Luis Suárez (Uruguay, Liverpool), Radamel Falcao (Colombie, Atlético Madrid), Edinson Cavani (Uruguay, Naples), Karim Benzema (France, Real Madrid), Mario Gomez (Allemagne, Bayern Munich), Robin van Persie (Pays-Bas, Arsenal).

Football/Socrates, une certaine idée du football

Socrates, ancien capitaine de l'équipe du Brésil, est décédé dimanche d'un choc septique. Il avait 57 ans.

Hospitalité à Sao Paulo, Socrates se trouvait dans une unité de soins intensifs depuis samedi suite à une infection intestinale. Il avait reconnu qu'il buvait beaucoup, même à l'époque où il était joueur. Hospitalisé une première fois le 5 septembre, pour une hémorragie digestive, il avait été traité dix-sept jours avant de quitter l'établissement. Il avait de nouveau été hospitalisé d'urgence dans la nuit de vendredi à samedi. Son décès des suites d'une infection intestinale a été annoncé dimanche matin. De son vrai nom Socrates Brasileiro Sampaio de Souza Vieira de Oliveira, Socrates avait incarné ce Brésil des années 1980. Une équipe saluée pour son jeu, mais finalement jamais récompensée. Capitaine des Auriverde, il aura disputé les Coupes du monde de 1982 en Espagne et en 1986 au Mexique pour un total de 63 matches avec l'équipe nationale, marquant 25 buts. Après avoir mis un terme à sa carrière de footballeur, il était devenu docteur, puis éditeur et commentateur à la télévision brésilienne. Ce milieu de terrain incarnait l'équipe de rêve de Tele Santana avec Zico. A cette époque, Socrates était reconnaissable entre tous avec sa barbe, sa silhouette longiligne. Il était aussi le frère aîné de Rai, autre milieu de terrain de la Seleçao, qui a fait les belles heures du Paris Saint-Germain dans les années 1990.

Football/ Anelka annonce son départ de Chelsea

Nicolas Anelka et Chelsea, c'est fini. André Villas-Boas, l'entraîneur des Blues, a annoncé que l'attaquant quitterait le club lors du prochain mercato hivernal. Après trois saisons et demi passées à Chelsea, l'enfant terrible du football français, qui a confirmé son départ, devrait prendre la direction de la Chine où l'attend un contrat lucratif.

Arrivé à Chelsea en 2008 en provenance de Bolton, Anelka a confirmé l'information sur son site officiel. "Le club qui traverse un moment difficile a décidé de faire avec les joueurs du futur Chelsea et comme je suis un grand professionnel, j'accepte cette décision", a-t-il lancé. Aligné à seulement neuf reprises en Premier League cette saison, pour un seul petit but, l'attaquant de 32 ans devrait s'offrir une pige de luxe. "Je sais depuis peu où je jouerais à compter du 2 janvier", a-t-il admis. Sauf revirement de situation, il devrait prendre la direction de la Chine, où le club de Shanghai Shenshua serait prêt à lui offrir un salaire estimé à 10 millions d'euros par an.

Un choix qui peut prêter à débats. Philippe Troussier, entraîneur du club chinois du Shenzhen Ruby, a ainsi estimé dans les colonnes du 10 Sport qu'Anelka ferait "une erreur" en rejoignant Shanghai. "Je pense que la MLS serait un challenge qui lui conviendrait beaucoup mieux", a ajouté le technicien. Un "conseil" que n'a pas vraiment apprécié le principal intéressé. "Je ne connais pas Troussier mais j'ai toujours fait et assumé mes choix et je n'ai jamais attendu ses conseils. Donc qu'il ne s'inquiète pas pour moi...", a répliqué Anelka.

L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

Donne la priorité au suivi

Etonam Sossou

Permettre aux principaux acteurs environnementaux d'avoir une compréhension partagée des rôles et responsabilités dans la gestion durable des ressources naturelles, tel est l'objectif de la concertation assortie d'un point de presse organisée le 1^{er} décembre à Lomé par L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE). Au terme de la concertation, les

participants (journalistes, professeurs d'université, experts en environnement...), seront en mesure de planifier, d'intégrer la dimension environnementale dans les activités de développement et d'entamer les discussions pour la constitution des groupes de travail thématiques. «*Les experts doivent se ressourcer pour renverser la tendance à la méfiance de certains partenaires techniques et financiers par faute de mécanisme de contrôle et de suivi-*

évaluation », a précisé M. Ouro Djéri Essowé, Directeur de cabinet au ministère de l'environnement et des ressources forestières.

Le Togo comme tous les pays africains connaît une dégradation de l'environnement qui manifeste aujourd'hui par la perturbation des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, l'érosion des sols, la perte de la diversité biologique, la contamination des chaînes alimentaires, la pollution de

l'atmosphère, de l'eau et des sols. Cette situation conduit à des conditions sociales déficientes et d'une manière générale, à la non satisfaction des besoins et des droits fondamentaux de la population.

Le Togo a entrepris des réformes institutionnelles audacieuses parmi lesquelles figure la création de l'ANGE, officiellement lancées le 09 août 2011.

Du fait de son triple rôle dans la politique environnementale comme instrument d'action du gouvernement dans la promotion du développement durable au niveau des collectivités et dans le renforcement des capacités des acteurs (communautés à la base, des organisations de la société civile, entreprise, etc), l'ANGE se veut un instrument dont le champ d'intervention couvre la promotion du Développement Durable et des outils de la gouvernance environnementale par le truchement des évaluations environnementales (études d'impacts environnementaux, les études environnementales stratégiques et les audits environnementaux). Elle a aussi pour rôle, l'intégration de



La table d'honneur à la cérémonie

l'Environnement dans les politiques sectorielles (mines, agriculture, infrastructures, éducation, santé, habitat, urbanisme, etc) dans le système éducatif. Cette structure doit œuvrer pour le renforcement des capacités des principaux partenaires ainsi que l'appui technique aux collectivités locales, aux organisations de communautaires à la base aux privés et aux ONG en matière de gestion de l'environnement.

Bien qu'étant à sa phase de mise en place de ses structures, l'Agence a entamé des actions de terrain liées à ses attributions. Ainsi, les audits systématiques ont été officiellement

lancés le 04 novembre 2011. Après ce lancement l'Agence vient de démarrer le suivi environnemental qui lui est confié par la loi cadre sur l'environnement (article 44) et le décret 2009-090/PR portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ANGE (article 24). L'objectif du suivi environnemental est de permettre la sécurisation des écosystèmes, des ressources naturelles et les populations par une information environnementale scientifique à partir des données enregistrées dans une base sémantique ou spatiale.

L'approche «genre»

Amie ou ennemie des femmes ?

Aider les femmes, quoi de plus normal ? Mais sans écartier totalement les hommes. Pour ne l'avoir pas compris, beaucoup de projets «genre» attisent quelques fois des conflits.

L'impatience des partisans du «genre» se comprend. Mais il faut éviter de créer une injustice pour en réparer une autre. Si de nombreux défenseurs se montrent si carrés dans leur analyse, c'est certes à cause d'un phénomène de mode, mais davantage par conviction. Qui douterait en effet de l'apport des femmes dans le

corriger cette injustice. Ses partisans soutiennent que si les femmes bénéficiaient plus tôt, de formations, de crédits, d'équipements agricoles comme les hommes, l'Afrique mangerait à sa faim et la nature ne s'en porterait que mieux... Selon eux, marginaliser les agricultrices, c'est se priver de forces vives. Il suffirait de les impliquer pour que tout aille pour le mieux ou presque. Le développement agricole a été une suite d'occasions ratées. Même l'implication des hommes s'est faite tardivement. Pendant la période des indépendances, les projets et programmes étaient exécutés sans aucune participation des populations, hommes comme femmes. Il faut attendre les années 1970-80, pour voir les hommes prendre part à l'exécution des projets, mais pas à leur conception. Toutefois, ils restent les interlocuteurs privilégiés des «chefs de projets» et reçoivent informations et formations techniques. Le succès n'est pas au rendez vous. La participation voit alors le jour.

N'écarter aucun groupe

Si dans la communauté, vous mettez un groupe à l'écart, vous

courez à l'échec. C'est le cas lorsque les femmes ne s'impliquent pas autant que les hommes. Il ne s'agit pas de propos en l'air pour accréditer la séduisante thèse du «genre», mais de constats tirés de l'expérience. Si vous voulez implanter un forage, la décision concerne tout le village, mais avant tout les femmes. En les écartant du débat pour la mise en oeuvre de ce projet, vous les pénalisez et elles peuvent se braquer par dépit. C'est du gâchis. Il suffit de faire confiance aux femmes pour se rendre compte qu'elles sont capables de toutes sortes de prouesses.

Servie par un discours moral et militant, l'approche «genre» suscite parfois des espoirs inconsidérés. Et, beaucoup d'organismes en ont une vision caricaturale et essaient de l'appliquer sans tenir compte du contexte. Une ONG a ainsi dû faire machine arrière dans un village au Nord du Togo après avoir franchement annoncé les couleurs : elle venait pour travailler avec les femmes, pas avec les hommes. Ceux ci ont dit : «Puisque vous connaissez nos épouses et nos soeurs mieux que nous, allez-y, faites. L'affaire est restée en l'état. Les «développeurs» qui croient tenir la solution veulent l'expérimenter dans l'urgence. Ils sont allés contre la tradition.

Ne pas bouleverser l'ordre social

Avouloir impliquer les femmes sans préparation, on court le risque non seulement de créer une injustice, fut-elle positive, mais aussi de créer des tensions aux conséquences imprévisibles. Elle prend le contre-pied de ceux qui considèrent les maris comme des adversaires acharnés de la «libération» de leurs épouses. La réalité est tout autre. Les hommes disent souvent: ce qui arrange mon épouse arrange toute la famille'. Mais ils y mettent des conditions, notamment le respect de l'ordre établi. Leurs épouses n'en pensent pas moins. «Je veux voir mon mari bercer mon enfant, apporter le bois à vélo mais pas faire la cuisine», soutient une femme rurale.



développement? Elles représentent près de 52 % des populations d'Afrique et jouent un rôle de premier plan dans la production agricole. Elles assurent 80 % de la production vivrière, 100 % de la transformation des produits de base et près des trois quarts de leur commercialisation. Mais socialement parlant, elles restent invisibles. Le «genre» veut



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°153 DE LOTO KADOO DU 25 Novembre 2011

Nous assistons ce vendredi 02 décembre 2011, au tirage N°154 de LOTO KADOO

Le tirage de vendredi dernier a permis à plusieurs clients de la LONATO de remporter des gros lots et des lots intermédiaires

A LOME, l'opérateur 3725 a enregistré un gros lot de 1.500.000F CFA remporté par un parieur qui a misé 600F CFA sur 3 numéros

La chance a également sourit à un parieur basé à Tabligbo. En effet, le point de vente 3923 situé dans cette ville, a enregistré un gagnant d'un lot de 750.000F CFA

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°154 de Loto Kadoo du Vendredi 02 Décembre 2011

Numéro de base

19

28

42

35

43

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 564 de Lotto Diamant du lundi 05 Décembre 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**